



erreur sur jugement ?

Par **olywod**, le **13/02/2020** à **09:49**

Bonjour,

Mon jugement était prévu le 6 janvier mais "grève des avocats", mon avocat me téléphone me proposant 2 choix : soit le jugement est reporté à 3/4 mois (mystère) ou soit le juge prend mon dossier et juge mon affaire - donc sans plaidoirie - comme cela dure depuis 6 ans - ras le bol - pas le temps de demander conseil car téléphone le jeudi matin pour remettre le dossier au juge le vendredi ... enfin je prends la 2° proposition d'autant que mon avocat me dit que quelquefois le juge ne donne que 5 mn pour la plaidoirie... bon j'ai perdu; mais sur le jugement il est noté "les débats ont eu lieu à l'audience publique le 6 janvier 2020 date à laquelle le jugement a été mis en délibéré" il n'y a pas eu d'audience publique. Est-ce logique ? ou il y a t-il un vice ?

merci de vos explications et conseils;

Par **nihilscio**, le **13/02/2020** à **12:12**

Bonjour,

Je comprends qu'il y a eu une audience publique à la date prévue et que ni vous ni votre avocat n'étaient présents.